



# Municipalité Egan-Sud

## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 13 janvier 2026 à 19h00 et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon ainsi que la conseillère et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme. Nathalie Dault, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

Madame Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

### **2026-01-R6572 Ouverture de la séance ordinaire du 13 janvier 2026**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par la conseillère Mme Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

### **2026-01-R6573 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

#### **Ordre du jour**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2025
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025
- 0.5 Période de questions

#### **Administration générale**

- 100.1 La Québécoise de Maniwaki - Demande de commandite - Pakwaun

#### **Conseil municipal**

- 110.1 Adoption du règlement no : 2025-041 intitulé : Indemnité pour kilométrage

#### **Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des dépenses payés et salaires au 31-12-2025
- 130.2 Présentation des dépenses à payer au 13 janvier 2026

**Sécurité publique**

**Voirie**

**Environnement**

**Aménagement et urbanisme**

**Loisirs, Culture et bibliothèque**

**Correspondances officielles reçues**

**Varia**

**Période de questions**

**Levée de la séance**

Adoptée.

**2026-01-R6574 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2025**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2026-01-R6575 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025**

Il est proposé par le conseiller Pierre Laramée, appuyée par la conseillère Madame Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTION**

Personne n'assistait à la séance

**2026-01-R6576 Demande de commandite La Québécoise - Pakwaun**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par la conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 140\$ pris dans le budget discrétionnaire des élus soit remis à la Québécoise pour l'organisation de la Pakwaun 2026

Adoptée.

## **2026-01-R6577 Adoption du règlement 2025-041**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement no : 2025-041 décrétant l'indemnité pour kilométrage.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-041**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-03**

#### **Portant sur les frais de déplacement, indemnité pour kilométrage des membres du conseil et des personnes employées de la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** des membres du conseil municipal ainsi que des employés municipaux doivent parfois utiliser leur véhicule personnel pour le compte de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27 de la Loi sur le traitement des élus municipaux permet à la municipalité d'établir, par règlement, un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** des validations ont été effectuées sur les pratiques d'indemnisation adoptée dans différentes municipalités du territoire et que ces validations portent la municipalité à effectuer une révision de son mécanisme de calcul ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 9 décembre 2025 par le conseiller M. Pierre Laramée ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le présent règlement soit adopté tel qui suit à savoir :

#### **SECTION 1    Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de celui-ci

#### **SECTION 2                    Frais de déplacements**

Lorsque le prix de l'essence est moins de 1,95\$/litre, le taux remboursé sera de 0,63 \$ du kilométrage

Lorsque le prix de l'essence excède 1,95\$/litre, le taux remboursé sera de 0,66 \$ du kilométrage

Les prix seront basés sur le relevé quotidien des prix de la Régie de l'Énergie du Québec.



**2026-01-R6580 Levée de la séance**


L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h12.

Adoptée.



---

M. Neil Gagnon  
Maire



---

Mme Mélanie Lapointe  
Directrice générale  
Greffière-trésorière